

Le marché des huiles essentielles bulgares

(Données issues d'une étude du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts de Bulgarie - Direction « Mesures de marché et organisations de producteurs » - juin 2018)

Les huiles essentielles sont utilisées depuis des milliers d'années dans divers pays à des fins médicales et sanitaires. En raison de leurs propriétés stimulantes, antibactériennes, antivirales et apaisantes, les huiles essentielles sont depuis peu devenues populaires en tant que traitement naturel sûr et rentable.

La Bulgarie présente une grande tradition de culture de plantes destinées aux huiles essentielles. Ces dernières années, sous l'influence d'une demande mondiale croissante, les différentes zones de production se sont développées, pour les cultures les plus courantes : rose, lavande, coriandre ainsi que pour des cultures moins communes comme la menthe ou le fenouil.

L'huile essentielle de rose bulgare a un arôme unique et typique. Elle est reconnue depuis longtemps dans différentes parties du monde. Et ces dernières années, la Bulgarie est devenue le chef de file mondial pour la production et la commercialisation de l'huile essentielle de lavande.

Très tôt, la Bulgarie, a exclusivement orienté le secteur des huiles essentielles vers l'exportation. Leurs destinations sont diverses et la demande accorde une priorité à leur qualité, à leur coût de production et au prix de vente.

Le commerce mondial devrait dépasser les 9 M/\$ d'ici 2025. On peut donc s'attendre à ce que la concurrence accrue complique la situation du marché. Cela signifie aussi que la Bulgarie devra se fixer un objectif de marketing clair et une organisation appropriée de sa production. La courte période de récolte, le manque de main-d'œuvre qualifiée, le manque d'irrigation et, dans certains cas, le manque de distilleries, constituent de sérieux défis à relever.

Les cultures traditionnelles destinées à l'huile essentielle définissent le secteur comme étant relativement compétitif sur l'ensemble de cette agriculture bulgare. En cherchant de nouveaux tout en conservant les marchés existants guideront le développement du secteur à court terme.

Les huiles essentielles (volumes et surfaces)

La production bulgare des PPAM, destinées à l'huile essentielle, est dominée par la culture de la lavande et de la Rose de Damas. Face à une demande mondiale croissante, avec le soutien financier d'origines publique et privée, ces cultures connaissent, un essor important ces dernières années.

Les volumes de lavande, en terme de matière première végétale avant distillation, ont atteint 27 659 t en 2017, soit une augmentation de 64 % par rapport à 2013, dont + 30 % entre 2016 et 2017, parallèlement, la production d'huile essentielle représentait 186 t en 2017 (soit 24kg/ha en moyenne) et affichait dans les nouvelles zones de production (au Nord Est du pays) des rendements pouvant atteindre jusqu'à 150 kg/ha.

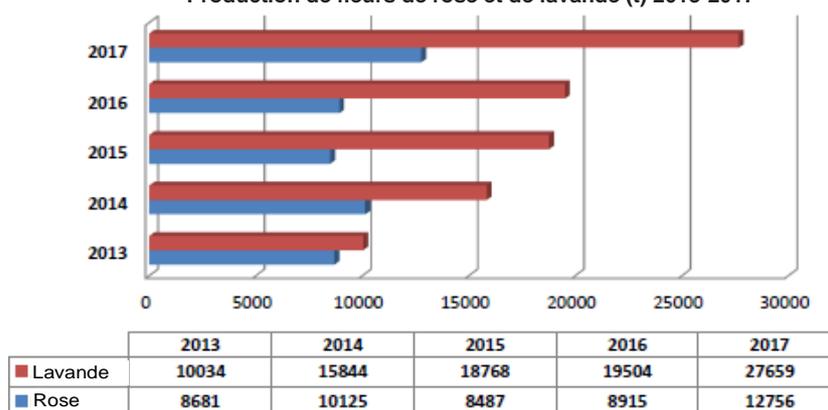
Durant la même période, la production de fleurs de rose a également présenté des niveaux record. De fait, certains exploitants n'ont pas pu récolter la totalité de leur production : la période de floraison est relativement courte et le manque de main-d'œuvre qualifiée a rendu impossible la cueillette de toutes les fleurs.

Globalement, les volumes de pétales de rose connaissent donc une croissance similaire à celle de la lavande : 12 756 t en 2017 (+ 30 % par rapport à 2016) soit une production d'huiles essentielles qui atteint 1 468 kg en 2017.

La production biologique des PPAM poursuit son développement. Ainsi, entre 2015 et 2017, la surface totale (surfaces converties et en conversion) a augmenté de + 41 % pour atteindre 10 600 ha en convertis et 6 291 ha en conversion, soit une production biologique totale de 9,32 t de matière première. Cependant, la taille des surfaces en bio en 2017 affichent un recul par rapport à 2016 qui était de 18 089 ha.

Enfin, l'huile de rose est labellisée depuis octobre 2014 IGP « Huile de rose bulgare ». 10 producteurs sont aujourd'hui certifiés.

Production de fleurs de rose et de lavande (t) 2013-2017



Source : MAFG, département d'agrostatistique

Les huiles essentielles (volumes et surfaces)

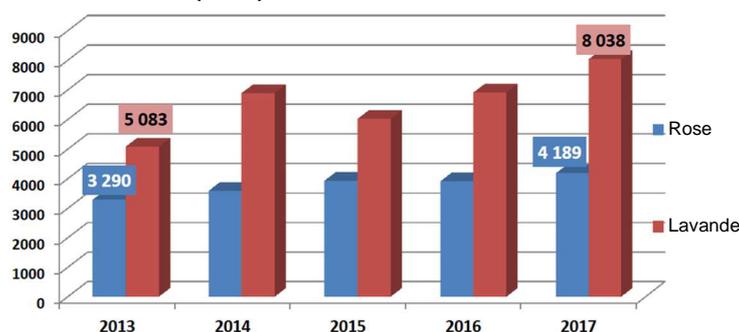
Depuis 2013, l'augmentation des surfaces consacrées à la lavande apparait comme une tendance générale, et ce, dans presque toutes les zones de production du pays.

Ainsi, profitant d'une demande internationale et de conditions de marché favorables, les superficies ont considérablement augmenté passant en cinq ans, de 5 083 ha à 8 038 ha (58 %) avec une poussée significative dans le nord-est de la Bulgarie.

Depuis 2010, les districts de Dobrich et Varna enregistrent une croissance annuelle moyenne à deux chiffres.

Ainsi, la superficie de Dobrich a doublé en 2017, devenant la plus grande région de production du pays, dépassant les secteurs traditionnels du centre-sud telle que Stara Zagora.

Dynamique des zones occupées par la culture de la rose et de la lavande 2013-2017 (en ha)



Source : MAFG, département d'agrostatistique

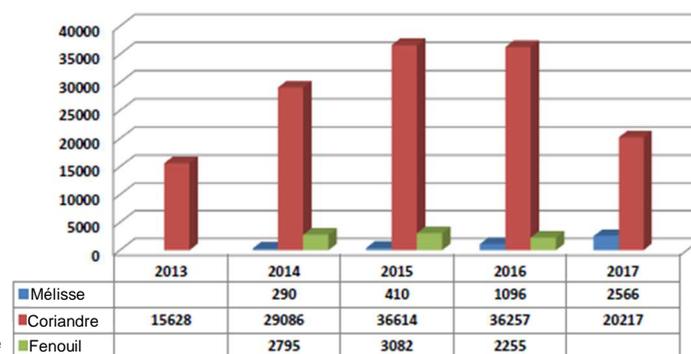
La production de la rose connaît une situation similaire.

En cinq ans, sa superficie est passée de 3 290 ha à 4 189 ha. Sa culture est relativement concentrée dans les districts de Plovdiv et de Stara Zagora, où sont situés 90 % des surfaces de rosiers destinés à l'huile essentielle.

En considérant d'autres cultures, les surfaces en coriandre ont été multipliées par plus de deux entre 2013 et 2016, pour atteindre 36 257 ha.

La mélisse en 2017 est cultivée sur 2 566 ha, contre seulement 290 ha en 2014.

Dynamique des zones occupées par la mélisse, la coriandre et le fenouil 2013-2017 (en ha)



Source : MAFG, département d'agrostatistique

Les huiles essentielles (Organisation de la filière)

En 2015, la Bulgarie comptait 52 distilleries qui produisaient 1 468 kg d'huile essentielle de rose (283 en bio) et 186 tonnes d'huile essentielle de lavande (38 tonnes en bio). La production biologique concernait 14 distilleries.

Aujourd'hui, la Bulgarie compte 108 unités. Cette forte progression a vraisemblablement été encouragée par une des mesures du dernier Programme National de développement rural mis en place en 2014 (Financement FEADER UE/Bulgarie).

A la fois exploitants, distillateurs et négociants, les distilleries bulgares contractualisent également avec des producteurs locaux auprès desquels elles livrent des semences ou des plants, du matériel de production, des conseils techniques et au final, achètent les récoltes.

En perpétuelle demande croissante, les cultures de la rose et de la lavande, deviennent très attractives pour les investisseurs étrangers. Ainsi, si en 2017, 11 des principales entreprises de production et de commercialisation étaient à capitaux bulgares, des entreprises à capitaux étrangers semblent aussi attirées par le marché : 2 sociétés françaises s'y sont implantées en 1997 et 2013, et plus récemment, le producteur d'huiles essentielles EsseTerre Bulgaria, filiale de la société américaine DoTERRA a ouvert une usine de production dans la ville de Dobrich, nord-est de la Bulgarie. Ainsi ont été installées 12 distilleries d'une capacité de 5,5 m³ chacune pour produire 1,5 t d'huile essentielle de lavande/jour. Le groupe envisage d'atteindre un chiffre d'affaire de 6,46 M€ d'ici 2024.

Évolution du chiffre d'affaire des principales sociétés de PPAM en Bulgarie

Sociétés	Produits	2013	2014	CA (K€)			Évolution 2016/2017
				2015	2016	2017	
Galen-N	Rose, Lavande, Mélisse...	3 238	3 925	5 859	9 543	11 756	23 %
Biolandes	Rose, Lavande	1 861	2 458	1 805	2 802	3 626	29 %
Triglav-Edelvays	Rose, Lavande	3 697	5 213	10 488	7 814	14 223	82 %
Damascena Ltd	Rose, Lavande	2 336	2 710	9 631	7 515	6 961	- 7 %
Enio Bonchev Production	Rose, Lavande	889	898	1 006	1 251	1 564	25 %
Vigalex	Rose, Lavande, Thym...	3 411	4 064	6 264	5 542	7 283	31 %
Intermed 1	Camomille, Rose, Origan...	3 789	4 125	3 810	4 541	5 395	19 %
Bulgarian Rose PLC	Rose	4 120	4 170	3 149	3 797	3 842	1 %
Alta Oils	Camomille, Lavande, Thym...	2 744	1 375	3 113	3 667	5 376	47 %
Robertet Bulgaria	Rose	32	1 254	2 187	2 942	4 742	61 %
Esseterre	Lavande, Camomille, Achillée...			3 264	4 467	16 338	266 %

Source : Registre bulgare du Commerce

Les huiles essentielles (prix)

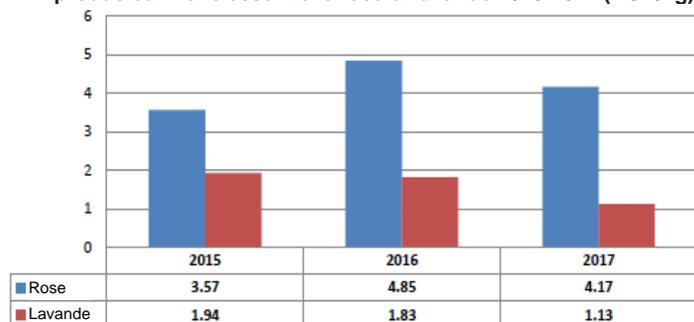
L'un des principaux facteurs de croissance de l'huile essentielle bulgare est la hausse du prix FOB à l'exportation.

Ainsi, en considérant l'huile essentielle de rose, son prix a progressé de 2 400 €/kg en 2010/2011 à plus de 8 800 € en 2016/2017. Cela a certainement eu un solide impact sur l'augmentation des superficies, du nombre de distilleries et de la croissance de la production. Actuellement, son prix à l'exportation CAF se situe entre 7 875 et 8 137 €/Kg.

Celui de la lavande connaît également une croissance progressive avec 85 €/kg en 2016, 111 €/kg en 2017 et environ 130 €/kg en 2018.

Le prix d'achat de l'huile essentielle de rose varie d'une année sur l'autre, en fonction de nombreux facteurs : quantités produites, prix international, disponibilité de la main-d'œuvre, qualité de la production, etc...

Prix producteur Huile essentielle rose et lavande 2015-2017 (BGN/kg)



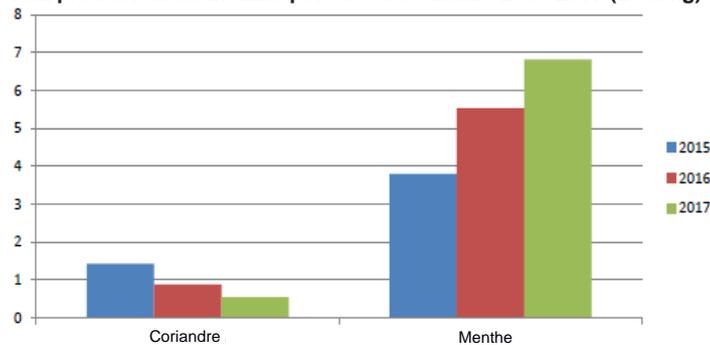
1 BGN = 0,51 €

Source : INS

Toutefois, les prix ne resteront vraisemblablement pas à ce niveau du fait de la pression concurrentielle, exercée par la Turquie ou la Roumanie notamment, déjà ressentie auprès des agriculteurs en 2017 : Ainsi, les pétales de roses, achetées directement chez les producteurs, aurait été négociées 2,13 €/kg au lieu de 2,48 €/kg en 2016. De même, les producteurs de lavandes, qui sont payés en fonction des cours du marché de l'huile essentielle de lavande, auraient reçu l'équivalent de 0,58 €/kg contre 0,94 €/kg en 2016.

En 2018, la presse nationale rapportait un effondrement des prix du kilogramme de pétales de rose à 0,67 €/kg suite à la récolte record (25 % supérieure à celle de 2017). En réaction à cet événement, le Ministère de l'Agriculture bulgare s'est engagé à subventionner l'achat de la production de rose et à proposer une « loi sur la rose » afin de protéger la production de pratiques frauduleuses de mélanges avec des productions turques ou iraniennes. Actuellement, les discussions autour de la « loi sur la rose » sont toujours en cours.

Prix producteur de menthe poivrée et coriandre 2015-2017 (BGN/kg)



1 BGN = 0,51 €

Source : INS

Les huiles essentielles (échanges commerciaux)

Selon certains experts, la Bulgarie ne conserve que 0,1 % de la quantité totale d'huile de rose produite, le reste est exporté.

Les acheteurs traditionnels sont des entreprises européennes renommées basées en Allemagne, en Suisse et en France. La Bulgarie exporte un produit de qualité destinée à des sociétés telles que Coco Chanel, Nina Ricci ou Christian Dior.

Ainsi, environ 75 % des exportations est destiné à l'industrie cosmétique et pharmaceutique de cinq pays européens dont le principal acheteur reste la France, suivi de la Grande-Bretagne, la Pologne, l'Allemagne et l'Espagne. Les États-Unis et l'Australie maintiennent un intérêt croissant pour les huiles de rose bulgares ce qui en fait des marchés prometteurs. Les exportations vers la Russie représentent 3,5 % de la valeur exportée. Enfin, l'huile essentielle de rose continue d'être très prisée par les pays d'Extrême Orient et arabes qui restent des acheteurs de longue date.

Exportations et livraisons d'huiles essentielles déterminées, relevant du code tarifaire 3101 29 91

Pays	Tonnes	BGN*	\$	\$/Tonnes
France	21,90	14 372 042	8 299 642	379 117
USA	3,70	11 835 598	6 835 276	1 865 013
Royaume-Uni	3,40	1 292 970	746 258	217 567
Pologne	2,40	63 568	36 532	15 196
Allemagne	1,80	1 960 036	1 150 807	627 484
Taiwan	1,10	280 861	159 807	144 360
Espagne	0,8	1 051 096	617 021	786 013
Turquie	0,7	8 680 392	5 025 764	6 941 662
Japon	0,6	7 226 200	4 176 898	7 176 800
Roumanie	0,5	4 322	2 407	4 432
Total	40,40	57 465 802	33 253 123	823 097

*1 BGN = 0,51 €

Source : INS

Les huiles essentielles (échanges commerciaux)

Au cours des dernières années, la Bulgarie est devenue le leader mondial de la production d'huile essentielle de lavande dans le monde. Sa présence sur les marchés internationaux représente 80 à 85 %.

En 2017, les livraisons vers la France sont à nouveau les plus importantes tant en quantité qu'en valeur. Ainsi, le marché français représente près de 55 % de toutes les exportations bulgares. Il est à noter une augmentation de la demande d'huile essentielle de lavande par les États-Unis avec 38,1 tonnes.

Exportations et livraisons intracommunautaires d'huiles essentielles de lavande, y compris les huiles "concrètes" et "absolues", portant le code tarifaire 3101 29 79

Pays	Tonnes	BGN*	\$	\$/Tonnes
France	70,70	1 231 931	7 293 710	103 170
USA	38,10	66 604 613	3 848 562	101 065
Canada	12,00	2 350 988	1 410 861	117 738
Allemagne	8,20	1 482 670	888 441	108 439
Autriche	5,80	976 118	573 983	98 284
Royaume Uni	4,60	740 710	426 902	92 004
Espagne	4,00	985 768	584 295	144 448
Chine	3,40	420 614	227 839	66 522
Pays Bas	2,30	382 014	226 856	100 824
Hongrie	2,20	360 121	207 823	92 778
Total	157,30	27 594 746	16 259 289	103 365

* 1 BGN = 0,51 €

Source : INS

La production bulgare doit faire face à une concurrence grandissante venue de ses pays voisins.

En Roumanie, la production de lavande a été multipliée par 13 en 4 ans passant d'une trentaine d'hectares en 2013 à 379 ha en 2017, et la Turquie a fortement développé sa production d'huiles essentielles de rose avec près de 1 400 kg produites en 2017 contre 940 kg en 2014.

Cette augmentation de l'offre fait craindre une diminution des prix sur le marché des PPAM et se cumule avec des problématiques de régulation interne en l'absence d'interprofession. Les capacités de transformation sur ce laps de temps très court, imposé par cette évolution, n'arrive pas à s'adapter aux récoltes grandissantes notamment les bonnes années.

Les huiles essentielles (échanges commerciaux : Japon)

Exportations des huiles essentielles vers le Japon

Le Japon se classe au septième rang des pays avec lesquels l'UE négocie des produits agricoles. Il représente un chiffre d'affaires total de 6 421 M/€ et une part relative de 4,7 % du commerce extérieur de l'UE vers les pays tiers. En 2017, les exportations d'huiles essentielles vers le Japon étaient de 0,8 % du total des exportations de produits agricoles de l'UE.

Le Japon est un marché relativement important avec une population de 126 M d'habitants. La production locale de plantes est limitée et le niveau de vie élevé des japonais constitue une condition favorable à la réalisation réussie d'un marché pour les huiles essentielles bulgares.

Les huiles essentielles japonaises sont représentées par un petit nombre d'espèces telles que le cyprès, le sapin et la lavande, et le volume de production est négligeable. Beaucoup de fabricants japonais importent des huiles essentielles en vrac pour les conditionner au Japon et les vendre soit sous leurs propres marques soit comme produits locaux.

Spécificités du marché des huiles essentielles au Japon

Selon les informations communiquées par l'Organisation du Commerce Extérieur (Japan External Trade - Guide pour l'exportation au Japon 2011 « Huiles Essentielles »), l'importation d'huiles essentielles par le Japon peut être soumise à des réglementations différentes en fonction de leur destination :

- L'utilisation d'huiles essentielles en pharmacie dépend de la Loi des obligations pharmaceutiques. Cette même loi régit également leurs utilisations à des fins cosmétiques.
- Les huiles essentielles importées pour une utilisation comme arômes ajoutés aux boissons ou confiseries sont régies par la Loi sur l'hygiène alimentaire. Il convient de noter que les huiles essentielles utilisées comme arômes alimentaires ne peuvent être autorisées que si elles apparaissent dans la liste des arômes et des additifs naturels selon les dispositions de cette même loi.
- Les huiles essentielles utilisées en aromathérapie peuvent être importées dans la catégorie des biens généraux, pour lesquels il n'y a pas de réglementation spécifique.

L'importation d'huiles essentielles nécessite la présentation d'un certificat d'importation incluant une description des matières premières, des ingrédients ou du procédé de fabrication, etc... Une analyse physicochimique des huiles essentielles peut être effectuée afin de vérifier la présence de substances interdites par la Loi. Avant de préparer les produits à base d'huiles essentielles pour le marché intérieur et d'être utilisés dans les denrées alimentaires, en devenant un produit de leur propre marque, le distributeur de cosmétiques doit présenter un permis, obtenu en vertu des dispositions fixées par le ministère de Santé, travail et bien-être.

Une autorisation de mise sur le marché des cosmétiques n'est pas obligatoire et chacun est libre de vendre de tels produits, à l'exception de ceux qui ne respectent pas les normes : qui sont contaminés, qui contiennent des corps étrangers ou des micro-organismes pathogènes, considérés comme des cosmétiques non standards, ils sont interdits à la vente. Les produits cosmétiques sont soumis à des exigences d'étiquetage et ceux qui ne satisfont pas à ces critères ne peuvent être commercialisés.

Il n'y a pas de règles pour la vente d'huiles essentielles utilisées dans l'aromathérapie, mais considérées comme des marchandises communes et elles ne peuvent donc pas avoir des revendications pour l'effet curatif.

En raison de la popularité croissante de l'aromathérapie, la demande et les importations augmentent au Japon. L'Association japonaise « arôme environnement » est une association composée de 241 membres corporatifs et de 51 312 membres individuels traitant de l'aromathérapie, des plantes, des huiles essentielles et d'autres produits et services.

Les demandes d'adhésion ont doublé depuis 2005 (elles ont été multipliées par 8 depuis 2000). Pour atteindre un niveau de près de 200 000 participants.

Divers facteurs expliquent la popularité de l'aromathérapie : la mode, l'influence des médias et le fait que la culture et l'utilisation des plantes représente une tradition au Japon. Cependant un des facteurs le plus important est que l'aromathérapie est reconnue comme un outil de guérison dans une société de plus en plus trépidante et stressée.

Il est à noter qu'au Japon, la consommation d'huiles essentielles issues de l'agriculture biologique est en constante augmentation.

Le mode de distribution le plus courant reste les importateurs puis les grossistes ou les grands magasins, les centres commerciaux, les magasins spécialisés en plantes médicinales et les magasins d'aromathérapie. Un nombre croissant d'importateurs, de grossistes et de magasins spécialisés créent des sites Web et font des ventes en ligne, en plus des canaux de vente au détail déjà existants. Il est fort probable que le commerce en ligne devienne bientôt le principal outil d'achats d'huiles essentielles.

Les principaux utilisateurs d'huiles essentielles au Japon sont des femmes âgées de 20 à 40 ans. Actuellement, on peut trouver plusieurs centaines d'huiles essentielles au Japon, dont les plantes ne sont pas récoltées au Japon, mais importés de partout dans le monde. Souvent, les huiles essentielles originaires de pays en développement sont importées par les entreprises européennes et nord-américaines, sont plus en mesure d'assurer des livraisons en grand nombre de petits volumes de marchandises.

Importations d'huiles essentielles au Japon

Selon les données de l'ITC, en 2017, les importations d'huiles essentielles définies par le code 3301 s'établissaient à 180 M\$ pour une quantité de 6 865 t. Le Japon est classé dixième importateur mondial.

Une part importante d'importations japonaises d'huiles essentielles d'agrumes provient du Brésil et des États-Unis; les autres huiles essentielles viennent d'Inde ou de Chine. Au cours des dernières années, on assiste à une augmentation régulière des importations en provenance

d'Afrique ainsi que des importations d'huiles essentielles de menthe poivrée originaires des USA.

En 2017, aucune importation bulgare n'apparaissait.

Importation de produits avec le code tarifaire 3301 24 : Huiles de menthe poivrée, y compris concrètes et absolus

Exportateurs	Quantité en tonnes				
	2013	2014	2015	2016	2017
USA	183	220	243	295	220
Royaume Uni	10	10	12	10	8
Inde	2	4	2	8	12

Source : ITC

En valeur, les importations d'huile essentielle de lavande et de rose en provenance de Chine, bien que plus importantes en termes de volume, ont diminué entre 2013 et 2017, celles originaires de France ou des États-Unis, restent relativement stables.

En 2017, les huiles essentielles de lavande et de rose en provenance de Bulgarie, représentent de 2 t.

Importation de produits avec le code tarifaire 3301 29- huiles provenant de plantes autres que les agrumes et la menthe poivrée, y compris la lavande et l'huile de rose

Exportateurs	Quantité en tonnes				
	2013	2014	2015	2016	2017
Chine	129	138	103	95	75
France	72	87	83	85	82
USA	47	57	65	58	66
Indonésie	22	22	24	27	27
Inde	21	26	20	23	20
Thaïlande	20	21	18	21	21

Source : ITC

Prix de détail

Un des plus importants fournisseurs d'huile essentielle sur le marché japonais est la société « Ryonin Keikaku LTD » qui distribue sous la marque Muji. Les 10 ml d'huile essentielle de lavande coûtent 120 \$.

<http://www.muji.com/HKen/Aroma/Oil.html>

Une autre grande société « Tree of life », propose les 10 ml à 19,74 \$.

L'huile essentielle de Rose de Damas coûte 69,08 \$/ml et 592,08 \$ les 10 ml. Comparativement l'huile essentielle produite en Bulgarie coûte 98,68 \$ les 10 ml tandis que celle originaire du Maroc, 83,88 \$ les 10 ml.

L'huile de menthe poivrée est vendue à 27,63 \$ les 30 ml.

<https://www.treeoflife.co.jp/Products/essentialoil.html>

Une autre société « Neals Yard » commercialise son huile essentielle de lavande 27,71 \$ les 10 ml et l'huile de menthe poivrée 11,84 \$ pour 5 ml.

<https://www.nealsyard.co.jp/onlineshopping/Item/List>

Régime tarifaire appliqué à l'exportation d'huiles essentielles vers le Japon

3301	Huiles essentielles (sans terpènes ou non)	UE	MFN
3301.24	À base de menthe poivrée	3,2 %	3,2 %
3301.29	De lavande	3 %	2,2 %
3301.29.99	Autres	3,2 %	3,2 %

Source : EC MADB

Un accord de libre-échange (ALE) UE-Japon a été négocié, ce qui entraînera la suppression des droits d'exportation. Cet accord devrait entrer en vigueur au début de l'année 2019.

Exportations d'huiles essentielles vers Singapour

Singapour est un marché relativement petit avec 5,61 M d'habitants. La production agricole est limitée mais le niveau de vie reste élevé. Tout comme le Japon, Singapour pourrait représenter un importateur éventuel favorable à la réalisation du marché des huiles essentielles bulgares.

Spécificités du marché des huiles essentielles à Singapour

L'utilisation des huiles essentielles est très répandue à Singapour. L'aromathérapie est ancrée dans les traditions du pays. Et, depuis ces dernières années, la gamme de produits utilisés s'est largement diversifiée.

Parmi les dix produits les plus consommés, on citera l'huile essentielle de lavande, de menthe poivrée, de camomille..., en fait, une large gamme d'huiles essentielles produites en Bulgarie.

Actuellement, le marché de Singapour ne propose qu'en petites quantités, de l'huile essentielle de rose Bio originaire de Bulgarie.

Importations d'huiles essentielles vers Singapour

Huile essentielle de menthe poivrée

L'Inde est le principal fournisseur d'huile essentielle de menthe poivrée, dont les exportations ont fortement augmenté au cours des deux dernières années.

Depuis 2013, les exportations issues des États-Unis et de la Chine restent relativement stables.

Pour 2017, il n'est pas noté d'exportation d'huile essentielle de menthe poivrée en provenance de Bulgarie.

Importations de produits relevant du code tarifaire 330124 – Huiles de menthe poivrée, y compris concrètes et absolus

Exportateurs	Quantité en tonnes				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inde	35	13	29	441	98
USA	28	30	30	36	44
Chine	14	5	20	13	18

Source : ITC

Les principaux exportateurs d'huiles essentielles autres que les agrumes et la menthe, y compris l'huile de lavande et de rose, sont l'Indonésie, la Chine, les États-Unis et la France.

Pour 2017, il n'y a aucune exportation en provenance de Bulgarie pour ce code.

Importations de produits de la sous-position 3301 29 - huiles végétales autres que d'agrumes et de menthe poivrée, y compris les huiles de lavande et de rose

Exportateurs	Quantité en tonnes				
	2013	2014	2015	2016	2017
Indonésie	437	551	436	739	408
Chine	158	161	90	566	289
USA	48	103	104	163	238
France	98	108	96	94	177
Malaisie	4	10	15	148	94
Inde	46	93	111	101	56
Allemagne	27	37	24	52	55
Espagne	46	63	53	73	37

Source : ITC

Régime tarifaire appliqué aux exportations d'huiles à Singapour

3301	Huiles essentielles (sans terpènes ou non)	MFN
3301.24	À base de menthe poivrée	0 %
3301.29	Autres	0 %

Source : EC MADB

Aucune mesure de protection pour ces produits n'a été mise en place et sont taxés à 7 %. Pour les biens soumis à des droits d'importation, la base de calcul de la taxe sur les biens et services est la valeur CAF, majorée de tous les droits et taxes. Dans ce cas, la taxe est collectée avec les droits d'importation.

Pour les marchandises sans droits d'importation, la taxe est également basée sur la valeur CAF à laquelle s'ajoutent d'éventuels autres frais, inclus ou non sur la facture.

Un accord de libre-échange UE-Singapour a été négocié et sera prochainement signé, ce qui entraînera la suppression de ces droits.

L'accord devrait entrer en vigueur au premier semestre de l'année 2019.

Prix de détail

Une des principales filiales mondiales de « Young Living » vend :

- Les 15 ml d'huile essentielles de lavande au détail : 38,76 \$ et 29,52 \$ la vente en gros.
- L'huile essentielle de menthe coûte 35,33 \$ au détail et 26,84 \$ les 15 ml.
- L'huile de rose de damas coûte 301,67 \$ les 5 ml au détail et en gros : 229,28 \$.

https://www.youngliving.com/en_SG/products/lavender-essential-oil

Les principaux exportateurs d'huiles essentielles autres que les agrumes et la menthe, y compris l'huile de lavande et de rose, sont l'Indonésie, suivie de la Chine, des États-Unis et de la France.

- L'huile de rose certifiée bio de Bulgarie a un prix de vente au détail de 10 ml : 420 \$.
- Une huile de lavande certifiée biologique bulgare de 10 ml pour 89,9 \$.
- L'huile de menthe coûte 69,9 \$.

<http://www.onlineshop.thenaturalistgrandeur.com.sg/index>

Une autre société « Wild products » propose :

- Les 15 ml d'huile essentielle de lavande au prix de 20-34 \$.
- Les 15 ml d'huile de menthe poivrée à 24 \$.
- Les 10 ml le concentré de rose à 3 % dans l'huile de jojoba coûte 38 USD.

<https://wild.com.sg/store/default/aromatherapy.html>

Exportations des huiles essentielles vers la Suisse

Spécificités du marché des huiles essentielles en Suisse

Swissmedic est l'autorité suisse chargée de l'homologation et du contrôle des produits dits thérapeutiques. En Suisse, les huiles essentielles sont soumises à différentes législations selon leur destination. Les huiles essentielles pures peuvent être vendues en Suisse sous forme de médicaments ou de produits chimiques.

En tant que médicaments, les huiles essentielles sont considérées comme des produits d'origine chimique ou biologique et doivent avant leur commercialisation, être approuvées par Swissmedic. L'organisme doit s'assurer que le produit présente une bonne qualité, qu'il soit sûr et efficace. De plus, l'importateur doit obtenir une autorisation d'importation ou de vente en gros et avoir son siège social, un établissement ou une succursale dans le pays. Les pharmacies et les praticiens qui souhaitent proposer des huiles essentielles non certifiées à leurs patients sont exclus de demande d'autorisation. Il n'existe pas de liste d'huiles essentielles autorisées et il appartient au pharmacien ou au médecin d'administrer la posologie appropriée. Le contrôle de livraison de ces médicaments non approuvés est soumis aux dispositions applicables dans les différents cantons.

La plupart des huiles essentielles ne sont pas vendues comme médicaments, mais comme produits chimiques. Conformément à la législation, ils doivent porter une étiquette avec les symboles de risque appropriés et les mesures de sécurité à prendre. Les emballages ne doivent pas mentionner de propriétés curatives. Le département des produits chimiques de BAG ou les inspections cantonales des produits chimiques en sont responsables. Des informations complémentaires sont disponibles aux adresses suivantes :

www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00228/04325/
www.cheminfo.ch
www.chemsuisse.ch/downloads/d05achemuisse30d.pdf

La classification des dispositifs médicaux contenant des huiles essentielles en tant qu'ingrédients est régie par l'annexe IX de la directive européenne 93/42/CEE. La classification dépend, d'une part, de la concentration en huiles essentielles et, d'autre part, des effets annoncés par le fabricant, qui doivent être étayés par des données cliniques et des références à la littérature scientifique. Pour les applications cosmétiques, la concentration maximale admissible d'huiles essentielles est de 3,0 %, ce qui suggère qu'elle n'a aucun effet pharmacologique significatif. Par analogie, Swissmedic reconnaît ainsi que les médicaments contenant des huiles essentielles dont la composition en concentration peut atteindre 3,0% peuvent être vendus à des fins thérapeutiques. Si la concentration dépasse 3,0 %, il sera nécessaire de décider au cas par cas si le produit peut être commercialisé en tant que dispositif médical ou/et si une autorisation de mise sur le marché est requise. L'évaluation dépend principalement du mode d'action spécifié par le fabricant et des informations contenues dans le dossier technique.

En cosmétique, les huiles essentielles doivent représenter au maximum 3,0 % des ingrédients (individuellement ou en mélanges), comme additif pour le bain, il n'y a pas de limite de concentration. La responsabilité de la réglementation de ces produits incombe au BAG, au département de la sécurité des denrées alimentaires ou aux forces de l'ordre cantonales (chimistes cantonaux).

De plus amples informations peuvent être trouvées sur :
<http://www.bag.admin.ch/themen/lebensmittel/04861/05279/index.html>
<http://www.kantonschemiker.ch>

Les huiles essentielles telles que les additifs alimentaires, les arômes et les extraits doivent être conformes aux règles en matière d'étiquetage et de publicité des produits alimentaires. La liste des annexes de l'ordonnance sur les additifs énumère les aliments pour lesquels un aromatisant est envisagé (par exemple dans le cas de la confiserie). Là encore, la responsabilité de la réglementation de ces produits incombe au BAG, au département de la sécurité des denrées alimentaires ou aux forces de l'ordre cantonales (chimistes cantonaux).

Les huiles essentielles en tant que répulsifs sont considérées comme des biocides et sont soumises à autorisation. La licence est gérée par l'organisme général chargé des produits chimiques : Staatssekretariats für Wirtschaft - SECO.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :
www.cheminfo.ch

Par conséquent, plusieurs réglementations peuvent s'appliquer à une même préparation à base d'huile essentielle, en fonction de son utilisation.

Les huiles essentielles font l'objet de :

- La loi sur les produits thérapeutiques utilisés en tant que médicaments ou dispositifs médicaux ;
 - La législation alimentaire, si elles sont utilisées comme complément alimentaire ou comme cosmétique ;
 - Ordonnance sur les biocides utilisés comme répulsifs.
- Dans tous les autres cas, ils sont soumis à la législation sur les produits chimiques.

Importation d'huiles essentielles en Suisse

Le Brésil est le principal exportateur d'huile essentielle de menthe poivrée, avec une part stable depuis ces cinq dernières années, suivi par les États-Unis et la Chine. Pour l'année 2017, aucune huile de menthe poivrée n'a été importée de Bulgarie.

Importations de produits relevant du code tarifaire 330124 - Huiles de menthe poivrée, y compris concrètes et absolus

Exportateurs	Quantité en tonnes				
	2013	2014	2015	2016	2017
Brésil	1358	1364	1368	1266	1465
USA	1093	1001	1101	1085	992
Chine	397	363	341	383	446
Italie	150	251	325	258	298
France	346	308	302	247	273
Indonésie	129	192	266	241	252
Inde	217	218	154	194	194
Allemagne	360	290	243	223	170

Source : ITC

Les huiles essentielles (échanges commerciaux : Suisse)

Les principaux exportateurs d'huile essentielle autres que d'agrumes et de menthe, y compris la lavande et l'huile de rose, sont la Chine et la France, avec une part relativement constante pour la période 2013-2017, suivie de l'Indonésie, dont les exportations ont augmenté voire doublé sur la même période. Pour l'année 2017, les importations en provenance de Bulgarie d'huiles essentielles soumises au code 3301 29 s'établissaient à 4 t.

Importations de produits de la sous-position 3301 29 - Huiles autres que d'agrumes et de menthe poivrée, y compris les huiles de lavande et de rose

Exportateurs	Quantité en tonnes				
	2013	2014	2015	2016	2017
Chine	358	318	303	341	415
Indonésie	129	191	265	240	251
France	302	263	259	201	226
USA	119	102	127	121	114
Brésil	29	44	42	29	44
Royaume Uni	15	14	25	27	42
Allemagne	43	49	52	36	39
Inde	86	60	17	29	39
Espagne	27	27	20	17	32

Source : ITC

Prix au détail

La société « Ecco Verde » vend :

- L'huile essentielle de menthe poivrée pour la marque Farfalla au prix de 10,89 € les 10 ml, et celle de rose est vendue 14,89 € par ml et 10 ml.
- L'huile de lavande coûte 11,49 €.

<https://www.eccoverde.com/categories/essential-oils-from-switzerland>

L'entreprise « Alambica » indique que :

- L'huile de lavande de Bulgarie coûte 143 €/Kg.
- L'huile essentielle de menthe poivrée originaire d'Inde coûte 65 €/kg.
- L'huile de rose bulgare issue de la culture bio coûte 13 150 €/kg, celle de Turquie : 15 399 €/kg, celle d'Afghanistan : 13 503 €/kg et celle d'Iran : 8 414 €/kg.

http://www.alambica.ch/eng/price_lists.html

La société « Swissecoshop » vend :

- L'huile de lavande 13,8 \$ les 10 ml.
- L'huile de menthe poivrée 13\$ les 10 ml.
- L'huile de Rose de damas est vendue au prix de 78,4 \$ les 2 ml.

<https://www.swissecoshop.ch/it/41-oli-essenziali-biologici>

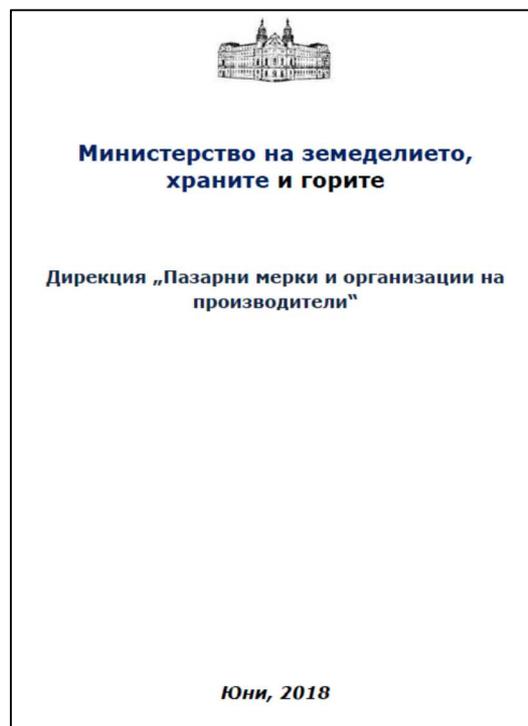
Régime tarifaire appliqué aux exportations d'huiles en Suisse

3301	Huiles essentielles (détergentes ou NPF non européennes)	UE	MFN
3301.24	À base de menthe poivrée	0 %	3 CHF/100 Kg brut
3301.29	Autres		
3301.29.30	De lavande	0 %	3 CHF/100 Kg brut
3301.29.80	Autres	0 %	18 CHF/100 Kg brut

Source : EC MADB

La valeur en douane est déterminée sur la base de la valeur transactionnelle et représente le prix CAF des marchandises.

Données issues du document suivant :



http://www.mzh.government.bg/media/filer_public/2018/06/12/sustoznie_i_tendencii_na_etericho_maslenite_kulturi_v_bulgaria.pdf